

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

MOUVEMENTS :

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.

Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.

Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.

Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

ETAIT ABSENT :

M. Thierry VALLEJOS

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

24

URBANISME : Restitution d'une parcelle section BV n°254 sise quartier de Fruchage à Montfavet - Délibération n°52 du 25 juin 2011 rapportée.

M. GONTARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En décembre 2009, la Ville d'Avignon est devenue propriétaire de la parcelle BV 0254 quartier de Fruchage à Montfavet correspondant à une bande de terrain de 61 m² occupée par un garage propriété de M. LETEURTROIS et Mme ZARAGOZA, Consorts LETEURTROIS.

Cette transaction, dont l'objectif était de pouvoir assurer le confortement de la digue de la Durance, s'est réalisée pour la somme de 369 € et comportait une condition : si les travaux de la digue étaient amenés à impacter le garage, la Ville d'Avignon en garantissait la reconstruction.

Or, la digue n'ayant fait l'objet d'aucune intervention, le Conseil Municipal a délibéré le 25 juin 2011 en faveur d'une annulation de la vente et a bloqué la somme de 369 € chez le notaire des anciens propriétaires. Ces derniers ont contesté la décision de la Ville et ont engagé une procédure en justice pour laquelle ils ont été déboutés.

Depuis cette date, ce dossier foncier est resté en suspend, M. LETEURTROIS et Mme ZARAGOZA n'ayant pas fait le nécessaire afin que la parcelle leur soit restituée, jusqu'à l'émergence du projet du nouvel échangeur de Bonpas. Le Conseil Départemental de Vaucluse, souhaitant maîtriser plusieurs fonciers dans ce secteur, s'est rapproché de la Ville afin d'acquérir la parcelle BV 254.

Bloquée par le contentieux, la Ville a à nouveau contacté les anciens propriétaires pour savoir s'ils souhaitaient toujours la restitution de ce bien. Suite aux multiples échanges, il a été conclu qu'il n'était plus nécessaire de leur restituer la parcelle BV 254.

Aussi, les Consorts LETEURTROIS ont transmis à la Ville un courrier demandant purement et simplement l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2011.

Il convient donc d'accéder à cette requête en rapportant la délibération n°52 du Conseil Municipal du 25 juin 2011 prévoyant la restitution de la parcelle section BV n°254, sise quartier du Fruchage à Montfavet, à ses anciens propriétaires, M. LETEURTROIS et Mme ZARAGOZA, consorts LETEURTROIS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°52 du Conseil Municipal du 25 juin 2011 prévoyant la restitution de la parcelle section BV n°254, sise quartier du Fruchage à Montfavet, à ses anciens propriétaires M. LETEURTROIS et Mme ZARAGOZA, consorts LETEURTROIS.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Développement territorial et urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **RAPPORTE** la délibération n°52 du Conseil Municipal en date du 25 juin 2011 relative à la restitution de la parcelle section BV n°254, sise quartier du Fruchage à Montfavet, à ses anciens propriétaires M. LETEURTROIS et Mme ZARAGOZA, consorts LETEURTROIS,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE

N'a pas participé au vote : Mme ROCHELEMAGNE.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2023

ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023

